



Niederfeulen, le 27 mars 2025

Jour de publication : 28.03.2025

Fin de publication : 08.05.2025

N° de dossier : 1/24/0564

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro **1/24/0564** du 19 mars 2025, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité accorde l'autorisation suivante :

Bénéficiaire : SA Orange Communications Luxembourg

Objet : Exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe

Emplacement : Niederfeulen, numéro cadastral 2186/3994
LUREF ; 71650 E 101477 N

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissement classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être présenté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à partir de la publication de la présente.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

A blue ink signature of the mayor, consisting of a stylized, cursive script.

le secrétaire,

A blue ink signature of the secretary, consisting of a stylized, cursive script.